

**Arrêté**

**fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement d'adjoints techniques de recherche et de formation, échelle C1, BAP G – Opérateur logistique par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat (PACTE) organisé par l'Université Clermont Auvergne.**

Le Président de l'Université Clermont Auvergne

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 autorisant, au titre de l'année 2024, l'ouverture **de recrutements d'adjoints techniques de recherche et de formation par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat (PACTE)**

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : La commission de sélection pour le recrutement d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP G – Opérateur logistique par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat (PACTE), organisé par l'Université Clermont Auvergne, est composée ainsi qu'il suit :

Natacha THOMAS-ROUZIER, Ingénieur d'études classe normale, Université Clermont Auvergne,  
Charles HANOTEAU, France Travail,  
Christophe LAFAY, Technicien de recherche et de formation, Université Clermont Auvergne,  
Sophie FOURNIER, Ingénieur d'études hors classe, Université Clermont Auvergne.

Article 2 : Le Président de l'Université Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Clermont Ferrand, le 15 mai 2024

  
Le Directeur Général des Services

François PAQUIS